

**DECISION MUNICIPALE N° D24\_055**

7.5

**Objet :** Demande de subvention auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - réalisation d'ilots de fraîcheur au sein des cours des groupes scolaires Château et Moulin à Vent.

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-26<sup>e</sup> et L 2122-23,

**VU** la Délibération n°DEL20-020 en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Tournefeuille a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**Vu** la Délibération n°DEL24-029 en date du 26 mars 2024 par laquelle le Conseil Municipal de Tournefeuille a approuvé la l'actualisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2022-2026 où figurent les actions en faveur de la transition écologique, notamment la création d'ilots de fraîcheur au sein des groupes scolaires de la commune,

**CONSIDERANT** la nécessité d'adapter les espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins).

**DECIDE**

**ARTICLE UN :** de retenir au programme d'investissements 2024 / 2025 :

- La réalisation des travaux d'ilot de fraîcheur au sein des cours des groupes scolaires Château et Moulin à Vent (estimation : 1 115 000 € HT au 30.04.2024) ;

**ARTICLE DEUX :** de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert (Axe 2 : « Renaturation des villes et des villages ») ;

**ARTICLE TROIS :** de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (assainissement et gestion des eaux pluviales) ;

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le **13 MAI 2024**

Le Maire,



**Dominique POUCHIER**

Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240513-D24-055-AR  
Date de télétransmission : 15/05/2024  
Date de réception préfecture : 15/05/2024